





La modification 001 est émise pour répondre aux questions reçues de l'industrie et réviser la date de clôture de l'invitation.

La nouvelle date de clôture de la sollicitation est à 14h00 MDT le 2022-11-04.

Q1. La présente demande de propositions (DDP) semble porter sur un besoin stratégique où l'on pourrait demander à une société d'aider RNCan avec un large éventail de projets divers et complexes comportant de nombreux intervenants différents. Cela étant dit, les critères d'évaluation, probablement par inadvertance, semblent correspondre davantage à un exercice de « cocher la case » en vue de démontrer que la société ou la personne possède huit années d'expérience ou huit projets, sans évaluer la qualité ou la pertinence de tels projets. Un tel cadre d'évaluation entraînerait probablement le résultat de tous les soumissionnaires obtenant le nombre maximal de points (ou presque le nombre maximal), faisant de cette DDP une axée sur le coût le plus bas.

R1. Les minimums obligatoires sont utilisés dans la section des critères obligatoires de la grille d'évaluation afin de s'assurer qu'une liste définie de critères est respectée afin que les propositions fassent l'objet de considérations. L'intention de cette section est d'appliquer une norme fondamentale à toutes les propositions afin de s'assurer que celles qui vont de l'avant pour une évaluation approfondie respectent un ensemble commun de critères. Les critères d'évaluation cotés visent à accorder une plus grande marge de manœuvre dans le processus d'évaluation en accordant un maximum de deux points par projet, jusqu'à un maximum de dix projets. Au moyen de cette approche, les soumissionnaires ont la chance de démontrer les façons dont leur ou leurs projets satisfont aux critères fournis dans le contexte de l'énoncé des travaux en présentant des exemples détaillés. On encourage les soumissionnaires à inclure tous les renseignements pertinents au sujet d'un projet donné qu'ils estiment mettre en lumière la complexité, la pertinence et les résultats obtenus avec la compréhension qu'un projet applicable peut obtenir jusqu'à deux points pour avoir satisfait aux critères d'évaluations. Ce système d'évaluation offre à RNCan la possibilité d'accorder la totalité ou une partie des points en fonction de la pertinence et de la complexité du projet dans le contexte de l'énoncé des travaux et des critères d'évaluation.

Q2. Le nombre d'années d'expérience pour la ressource subalterne est fixé à huit ans pour obtenir le nombre maximal de points. Ce niveau d'expérience correspond plus à celui des ressources intermédiaires. Le nombre d'années peut-il être ajusté pour mieux représenter ce niveau d'expertise?

R2. Veuillez consulter l'appendice « 1 » révisée, critères d'évaluation. **Les critères révisés sont surlignés en jaune.**

Q3. La DDP demande que toutes les ressources possèdent des diplômes ou des équivalences d'origine canadienne. RNCan accepterait-il également les personnes possédant des diplômes étrangers qui ont obtenu des accréditations canadiennes (comme CPA, ing., etc.), puisque les diplômes auront été validés par ces organisations?

R3. Nous soulignons que toutes les ressources qui obtiennent leurs diplômes à l'extérieur du Canada doivent être d'un organisme reconnu par le [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux \(CICDI\)](#). Il s'agit d'une approche efficace pour s'assurer que la demande objective respecte une norme uniforme. Par conséquent, RNCan maintiendra l'exigence que toutes les ressources qui ont obtenu leur éducation à l'extérieur du Canada doivent l'avoir fait à un établissement qui est reconnu par le CICDI.

Q4. Est-ce l'intention de Ressources naturelles Canada (RNCan) de demander aux promoteurs de ne fournir qu'un total de quatre ressources, une ressource principale, un gestionnaire de projets, une ressource intermédiaire et une ressource subalterne? Ces ressources peuvent-elles être représentées en tant qu'équivalents temps plein (ETP) dans l'établissement du prix, mais être composées d'un certain nombre d'options à certains niveaux ou à chaque niveau? Par exemple, s'il y avait trois experts principaux ayant une expérience approfondie dans les compétences de base évaluées (par exemple, l'économie, les finances, la facilitation), peuvent-elles toutes être offertes pour fournir des services dans le cadre d'une approche fondée sur une équipe qui correspond à la bonne expérience de la compétence demandée?

R4. Afin d'évaluer chacune des grilles d'évaluation de manière équitable, les soumissionnaires sont invités à fournir les ressources conformément à ce qui est décrit à l'annexe 2 – Feuille de présentation de la soumission financière. Toutefois, les soumissionnaires sont libres de proposer l'équipe de ressources qu'ils estiment satisfaisante.



aux exigences de l'énoncé des travaux et ces ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat et avant la publication d'une autorisation de tâche, au besoin.

Q5. Les attentes de RNCan sont-elles qu'une ressource principale démontre individuellement tous les besoins envisagés dans les domaines des finances, de l'économie, de la facilitation et de la gestion de projet, ou que de multiples experts-conseils principaux se regroupent pour fournir un ensemble complet des services requis, à mesure qu'ils surviennent au cours de la période initiale et des périodes d'option?

R5. Afin d'évaluer chacune des grilles d'évaluation de manière équitable, les soumissionnaires sont invités à fournir les ressources conformément à ce qui est décrit à l'annexe 2 – Feuille de présentation de la soumission financière. Par conséquent, une seule ressource par catégorie, c'est-à-dire les ressources énumérées à l'annexe 2, sera évaluée. Toutefois, les soumissionnaires sont libres de proposer l'équipe de ressources qu'ils estiment satisfaire aux exigences de l'énoncé des travaux et ces ressources supplémentaires ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat et avant la publication d'une autorisation de tâche, au besoin. Il est envisagé que la ressource principale assume un rôle de chef d'équipe, en ce sens qu'il sera en dernier ressort chargé des produits livrables d'un projet donné. Toutes les ressources proposées, y compris la ressource principale, doivent satisfaire aux critères obligatoires applicables aux ressources, conformément à ce qui est décrit à l'annexe 1– Critères d'évaluation.

Q6. Étant donné l'importance stratégique de la transition vers une économie nette zéro pour le Canada et ses provinces et de la nécessité d'une analyse rigoureuse fondée sur les faits pour soutenir une évaluation holistique des possibilités, êtes-vous disposés à examiner de nouveau le ratio 60/40 du mérite technique en ce qui concerne le prix, en faveur du mérite technique? L'énoncé des travaux indique que l'autorité contractante peut autoriser les autorisations de tâches (AT) individuelles jusqu'à concurrence de 400 000 \$ en vertu du présent arrangement en matière d'approvisionnement. Pouvez-vous fournir des renseignements supplémentaires sur le budget total attribué au présent arrangement en matière d'approvisionnement? C'est-à-dire, quel est le total maximal autorisé à l'égard de toutes les AT?

R6. RNCan conservera les critères 60/40. Le budget total attribué en vertu de la présente demande de propositions (DDP) ne peut pas être divulgué.

**Supprimer dans son ensemble :**

**Sous la partie 4 – Section 4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

**Insérer :**

#### **4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
  - b. satisfaire à tous les critères obligatoires;
  - c. obtenir le minimum requis de 64 points au total dans l'évaluation des critères techniques relatifs au soumissionnaire / entreprise. L'évaluation est faite sur une échelle de 100 points.
  - d. Les soumissions qui ne satisfont pas le point 4.2.1 (c) ne seront pas considérées pour l'évaluation technique des ressources basées sur des points.
  - e. Obtenir le minimum requis de 50 points au total pour l'évaluation technique des ressources. L'évaluation est faite sur une échelle de 76 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.



3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

<b>Méthode de sélection</b>				
<b>Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)</b>				
	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>	
<b>Note technique globale</b>	115/135	89/135	92/135	
<b>Prix évalué de la soumission</b>	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$	
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51,11$	$89/135 \times 60 = 39,56$	$92/135 \times 60 = 40,89$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32,73$	$45/50 \times 40 = 36$	$45/45 \times 40 = 40$
<b>Note combinée</b>	83,84	75,56	80,89	
<b>Évaluation globale</b>	1er	3e	2e	

Delete in its entirety: Appendix "1" – Evaluation Criteria  
Insert: Appendix "1" – Evaluation Criteria

## PIÈCE JOINTE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

**RAPPEL : Les caractères doit être uniforme tout au long du document.**

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation de RNCan s'effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCan pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.



La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu'elles se rapportent aux services requis.

Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.

Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

## 1. Critères Techniques

### 1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

#### EXEMPLE DE MATRICE DE CONFORMITÉ REMPLIE

ID du critère	CRITÈRES OBLIGATOIRES	REPLI OU NON REPLI (À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	ÉLÉMENTS JUSTIFICATIFS DU SOUMISSIONNAIRE / RENVOI À LA PROPOSITION (CORRESPONDANCE À LA PROPOSITION)
M1	<p>La personne proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience avérée en tant qu'analyste en politiques à l'appui des cadres supérieurs.</p> <p>*Un cadre supérieur renvoie à un directeur ou plus (tant dans le secteur public que privé).</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Projet 1            Entreprise X - Projet ABC            De janvier 2006 à août 2012            6 ans, 8 mois (68 mois)</p> <p>Projet 2            Entreprise Y - Projet ABC            De septembre 2012 à décembre 2014            2 ans, 4 mois (28 mois)</p> <p>Projet 3            Entreprise Z - ABC Project            De mars 2015 à décembre 2018            3 ans, 10 mois (34 mois)</p> <p><b>TOTAL : 10 ans, 10 mois (130 mois)</b></p>

#### EXEMPLE DE PROJET



- a) le titre et les objectifs du projet;
- b) la durée du projet en termes de dates de début et de fin (mois/année);
- c) la description des responsabilités proposées
- d) la description des cibles atteintes et des résultats du projet;
- e) le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être joint pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie

## ANNEXE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

#### 1. *Critères d'évaluation obligatoires*

- Les critères obligatoires énumérés ci-dessous seront évalués simplement par une réussite ou un échec. Les propositions qui ne remplissent pas les critères obligatoires seront considérées comme non conformes et ne seront pas prises en compte pour une évaluation cotée par points.
- Le soumissionnaire doit fournir une justification documentée qui démontre que chaque critère, qui doit être traité séparément, a été bien rempli. Le Canada se réserve le droit de demander des références à un soumissionnaire pour effectuer une vérification des références, ce qui permettra de vérifier l'exactitude des renseignements fournis.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.
- La justification de la conformité technique ne doit pas être une simple répétition des exigences, mais doit expliquer et démontrer comment le soumissionnaire répondra aux exigences et réalisera les travaux requis. Il ne suffit pas de déclarer que le soumissionnaire ou la solution ou le produit qu'il propose est conforme. Si le Canada détermine que les éléments justificatifs ne sont pas complets, le soumissionnaire sera considéré comme non conforme et disqualifié.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

#### EXEMPLE DE MATRICE DE CONFORMITÉ REMPLIE



ID du critère	CRITÈRES OBLIGATOIRES	REMPII OU NON REMPLI (À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	ÉLÉMENTS JUSTIFICATIFS DU SOUSMISSIONNAIRE / RENVOI À LA PROPOSITION (CORRESPONDANCE À LA PROPOSITION)
<b>M1</b>	<p>La personne proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience avérée en tant qu'analyste en politiques à l'appui des cadres supérieurs.</p> <p>*Un cadre supérieur renvoie à un directeur ou plus (tant dans le secteur public que privé).</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Projet 1            Entreprise X - Projet ABC            De janvier 2006 à août 2012            6 ans, 8 mois (68 mois)</p> <p>Projet 2            Entreprise Y - Projet ABC            De septembre 2012 à décembre 2014            2 ans, 4 mois (28 mois)</p> <p>Projet 3            Entreprise Z - ABC Project            De mars 2015 à décembre 2018            3 ans, 10 mois (34 mois)</p> <p><b>TOTAL : 10 ans, 10 mois (130 mois)</b></p>

EXEMPLE DE PROJET

- a) le titre et les objectifs du projet;
- b) la durée du projet en termes de dates de début et de fin (mois/année);
- c) la description des responsabilités proposées
- d) la description des cibles atteintes et des résultats du projet;
- e) le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être joint pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie

ID du critère	Critères obligatoires	REMPII OU NON REMPLI (À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	CRITÈRE REMPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE



CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LE SOUMISSIONNAIRE ET L'ENTREPRISE		
<b>CM1</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement réalisé des projets de diligence raisonnable à l'aide d'analyse financière concernant des projets énergétiques propres au Canada pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli
<b>CM2</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni des conseils financiers stratégiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans</p> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli
<b>CM3</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni des conseils économiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli
<b>CM 4</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni des conseils stratégiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli
<b>CM 5</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer avoir directement utilisé un ensemble de techniques</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli



	<p>analytiques pour évaluer les avantages et les inconvénients régionaux dans le secteur énergétique propre pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>		
<b>CM 6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans les systèmes énergétiques actuels et potentiels dans les régions du Canada. L'expérience peut être démontrée dans l'un des contextes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Social</li><li>2. Politique</li><li>3. Économique</li><li>4. Environnemental</li><li>5. Réglementaire</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 7</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans la connaissance des principes d'au moins une des catégories suivantes en ce qui concerne la transition énergétique du Canada :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Équité</li><li>2. Diversité</li><li>3. Inclusion</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 8</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans l'organisation et l'animation d'une gamme de formats de réunion dans les deux langues officielles.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.		
<b>CM 9</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans l'organisation et l'animation de réunions pour la mobilisation des Autochtones. <b>Remarque :</b> Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins six mois en fonction de ce critère au cours des sept dernières années.	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 10</b>	Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne du cadre supérieur (chef de projet ou cadre supérieur)</u>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 11</b>	Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne de niveau intermédiaire (gestionnaire de projet)</u>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 12</b>	Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne de niveau intermédiaire (spécialiste financier)</u>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CM 13</b>	Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne subalterne (conseiller opérationnel)</u>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES</b>			
<b>RM1</b>	La <u>personne du cadre supérieur (chef de projet/cadre supérieur)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat, un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p><a href="#">Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.</a> Une preuve d'études doit être fournie.</p>		
RM2	<p>La <u>personne de niveau intermédiaire (gestionnaire de projet)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat, un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du <a href="#">Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.</a> Une preuve d'études doit être fournie.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
RM3	<p>La <u>personne de niveau intermédiaire (spécialiste financier)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat, un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. <a href="#">Canadian Information Centre for International Credentials</a> La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Une preuve d'études doit être fournie.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
RM4	<p>La <u>personne subalterne (conseiller opérationnel)</u> doit posséder un</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p>diplôme universitaire (un doctorat voire un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du <a href="#">Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux</a>. Une preuve d'études doit être fournie.</p>		
--	--	--	--

**1.2 Critères techniques cotés** (Supprimer si sans objet)

- Les critères de notation ci-dessous serviront à évaluer chaque soumission. Celle-ci doit remplir la valeur minimale globale des points pour être considérée comme conforme sinon, le soumissionnaire sera considéré comme non conforme et disqualifié.
- Fournir simplement des exemples de projet d'expérience de travail antérieure qui ne sont pas directement liés à la tâche requise ou une réponse incomplète ou imprécise entraînera une perte de points ou des points partiels.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

<b>CRITÈRES DE NOTATION DU SOUMISSIONNAIRE ET DE L'ENTREPRISE</b>				
ID du critère	Critères d'évaluation de notation	Note maximale	Attribution des points	CRITÈRE REMPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE
<b>CRT1</b>	L'expérience dans l'exercice d'une diligence raisonnable financière concernant les solutions carboneutres proposées	20	(Au plus 2 points par projet). Maximum de	



	<p>dans le contexte de la province, du territoire ou de la région.</p> <p>Des points seront attribués au soumissionnaire ayant une expérience de projet liée à la diligence raisonnable financière dans au moins une des catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Coût comparé des systèmes énergétiques</li><li>2. Modélisation des flux de trésorerie</li><li>3. Comparaison des besoins en matière de recettes des projets énergétiques (p. ex., les coûts de construction et d'exploitation, les structures de péage pertinentes, les mécanismes fiscaux, etc.)</li><li>4. Analyse coûts-avantages des systèmes et des projets énergétiques</li><li>5. Analyse de sensibilité sur le financement des projets énergétiques</li><li>6. Analyse de faisabilité et de risque d'un projet ou d'un système énergétique donné</li><li>7. Analyse du cycle de vie</li><li>8. Analyse de la valeur actualisée nette</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Les points seront attribués en fonction du nombre de projets récents. Le soumissionnaire doit démontrer la façon dont chaque projet se rapporte à une catégorie particulière.</p>		<p>20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	
--	--	--	--	--



	<p>Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience de modélisation des flux de trésorerie, ou 3 , des analyses coûts-avantages et 7, d'analyse de faisabilité et de risques recevraient la note maximale de 20 points.</p> <p>Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des sept dernières années.</p>			
CRT2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a récemment fourni des conseils stratégiques dans au moins une des catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Investissement financier</li><li>2. Politique énergétique</li><li>3. Énergie propre</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Les points seront attribués en fonction du nombre de projets récents. Le soumissionnaire doit démontrer la façon dont chaque projet se rapporte à une catégorie particulière. Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience</p>	20	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	



	<p>dans l'investissement financier, ou 3, de la politique énergétique et 7, de l'énergie propre recevraient la note maximale. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des sept dernières années.</p>			
CRT3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans au moins un des domaines d'analyse liés à l'énergie propre suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. analyse de la faisabilité;</li><li>2. examens réglementaires;</li><li>3. analyse économique et d'impact</li><li>4. analyse internationale;</li><li>5. analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).</li></ol> <p><b>Remarque :</b></p> <p>Des points seront attribués au soumissionnaire en fonction du nombre de projets récents portant sur les domaines d'analyse susmentionnés dans le contexte du secteur de l'énergie propre.</p> <p>Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience sur l'analyse de faisabilité, ou 3, d'examens réglementaires et 7,</p>	20	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	



	d'ACS+ recevraient la note maximale. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des sept dernières années.			
CRT4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer une conscience du contexte des systèmes énergétiques présentement en place et potentiels à travers le Canada dans au moins une des catégories suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1.Regional</li><li>2.Social</li><li>3. Politique</li><li>4. Économique</li><li>5. Environnemental</li><li>6.Réglementaire</li></ol> <p><b>Remarque :</b> Des points seront attribués au soumissionnaire en fonction du nombre de projets actuels portant sur les domaines susmentionnés.</p> <p>Les exemples de projets peuvent être une combinaison des catégories ci-haut. P.ex. 10 exemples d'expérience dans Régional ou 3 exemples dans Social et 7 exemples dans Politique recevraient tous les deux le nombre de points maximum. *Chaque projet donné en exemple doit avoir une durée minimale de six mois, en lien au critère, au cours des sept dernières années.</p> <p>Chaque exemple de</p>	20	(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 14 points = 7 projets. 0 point = au plus 6 projets	



	projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des sept dernières années.			
CRT5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans au moins un des domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Organisation et animation des réunions, des ateliers et des tables consultatives</li><li>2. Prestation des services de secrétariat</li><li>3. élaboration des plans de travail bilatéraux;</li><li>4. Facilitation de la mobilisation des Autochtones.</li></ol> <p><b>Remarque :</b></p> <p>Des points seront attribués pour des exemples de projet liés à chaque catégorie.</p>	20	(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 14 points = 7 projets. 0 point = au plus 6 projets	



	<p>Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience d'élaboration des plans de travail bilatéraux, ou 1, d'ateliers et 9, de la facilitation de la mobilisation des Autochtones recevraient la note maximale. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des sept dernières années.</p>			
	Total des points disponibles	100		
	Note de passage minimale	64		



## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DE NOTATION

### Instructions d'évaluation des ressources de notation

- Les critères de notation ci-dessous serviront à évaluer chaque ressource. Celle-ci doit remplir la valeur minimale globale des points pour être considérée comme conforme pour être prise en compte.
- Fournir simplement des exemples de projet d'expérience de travail antérieure qui ne sont pas directement liés à la tâche requise ou une réponse incomplète ou imprécise entraînera une perte de points ou des points partiels.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

CRITÈRES DE NOTATION DE RESSOURCE				
ID du critère	Critères d'évaluation de notation	Note maximale	Attribution des points	CRITÈRE REMPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE
RT1	<p><u>Le cadre supérieur proposé (chef de projet ou cadre supérieur)</u> doit cumuler au moins sept (7) ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 7 ans d'expérience dans toute combinaison des 4 domaines d'expérience suivants) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le portefeuille et les marchés actuels du système énergétique du Canada</li> <li>2. La demande d'utilisation finale</li> <li>3. Les systèmes et la production d'énergie propre</li> <li>4. Le contexte géopolitique et international des systèmes et des marchés mondiaux d'énergie propre.</li> </ol> <p><b>Remarque</b> : Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité.</p>	24	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 26 points) Maximum de 26 points = au moins 13 ans. Maximum de 22 points = 11 ans. Maximum de 20 points = 10 ans. Maximum de 18 points = 9 ans</p>	



	<p>Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 8 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des dix dernières années.</p>		<p>0 point = au plus 8 ans.</p>	
RT2	<p><u>La personne de niveau intermédiaire proposée (gestionnaire de projet)</u> doit cumuler au moins six (6) ans d'expérience directe dans les domaines suivants (par exemple, 6 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Collecte et analyse de renseignements sur les systèmes énergétiques canadiens</li> <li>2. Présentation des résultats</li> <li>3. Formulation des recommandations.</li> </ol> <p><b>Remarque :</b> Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité. Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 6 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des dix dernières années.</p>	20	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 20 points) Maximum de 20 points = au moins 10 ans. Maximum de 18 points = 9 ans Maximum de 16 points = 8 ans Maximum de 14 points = 7 ans 0 point = au plus 6 ans.</p>	
RT3	<p><u>La personne de niveau intermédiaire proposée (spécialiste financier)</u> doit cumuler au moins six (6) ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 6 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. modélisation des flux de trésorerie des actifs</li> </ol>	20	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 20 points) Maximum de 20 points = au moins 10 ans. Maximum</p>	



	<p>énergétiques;</p> <p>2. élaboration d'une analyse de rentabilisation pour les projets énergétiques;</p> <p>3. analyse économique des projets énergétiques dans le contexte d'un environnement réglementaire donné.</p> <p><b>Remarque :</b> Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité. Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 6 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des dix dernières années.</p>		<p>de 18 points = 9 ans Maximum de 16 points = 8 ans Maximum de 14 points = 7 ans 0 point = au plus 6 ans.</p>	
<p>RT4</p>	<p><u>La personne subalterne proposée (conseiller opérationnel)</u> doit cumuler au moins <b>trois (3)</b> ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 5 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</p> <p>1. modélisation des flux de trésorerie des actifs énergétiques;</p> <p>2. élaboration d'une analyse de rentabilisation pour les projets énergétiques;</p> <p>3. analyse économique des projets énergétiques dans le contexte d'un environnement réglementaire donné.</p> <p><b>Remarque :</b> Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité.</p>	<p>10</p>	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrenc e de 10 points) Maximum de 10 points = 5 ans au plus Maximum de 8 points = 4 ans 0 point = au plus 3 ans.</p>	



---

	Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 4 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins six mois en fonction du critère au cours des dix dernières années.			
	Total des points disponibles	76		
	Note de passage minimale	50		

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR**